

UNIDROIT 2003
A.G. (57) 10
(Original: Anglais)



INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

ASSEMBLEE GENERALE
57^{ÈME} SESSION
(Rome, 28 novembre 2003)

RAPPORT
(préparé par le Secretariat)

Rome, janvier 2004

I. INTRODUCTION

Ouverture de la session et élection du Président de l'Assemblée

La 57^{ème} session de l'Assemblée Générale s'est tenue le 28 novembre 2003 au siège d'UNIDROIT. A la session ont pris participé les représentants diplomatiques en Italie de 54 Etats membres et d'un observateur (cf. la liste des participants présentée en ANNEXE I). La réunion a été ouverte par M. B. Libonati, Président d'UNIDROIT, à 9.15 h.

Le Président a donné la bienvenue aux représentants des Etats membres d'UNIDROIT et les a remerciés pour leur intérêt constant dans les travaux de l'Institut, ainsi qu'en témoignait la participation élevée à cette Assemblée. Il a souligné que la présente session était particulièrement importante, compte tenu qu'il incombait à l'Assemblée Générale, comme tous les cinq ans, d'élire un nouveau Conseil de Direction. Il a marqué l'opportunité que cette élection permette un Conseil de Direction représentant de la façon la plus équilibrée possible les différentes cultures juridiques et les différents continents. A la différence d'autres Organisations intergouvernementales, UNIDROIT est de dimension réduite et la question de son financement n'a jamais été vu jusqu'à maintenant comme revêtant une importance considérable. Le Secrétaire Général s'exprimerait sur cette question lorsqu'il présenterait les grandes lignes du Plan Stratégique qu'il avait élaboré à la suite des deux sessions informelles de réflexion des représentants des Gouvernements des Etats membres et du Conseil de Direction, et qui ferait l'objet d'une discussion détaillée durant la prochaine année au sein du nouveau Conseil de Direction et avec tous les Etats membres et les organes compétents de l'Assemblée Générale, à commencer par la Commission des Finances. L'Institut était vu depuis de nombreuses années comme le point de référence dans le domaine de l'unification du droit et cela était particulièrement vrai concernant les activités non législatives. Toutefois, et tout en suivant les activités d'autres Organisations dans ce domaine, il avait apporté des contributions essentielles à l'harmonisation juridique matérielle, notamment avec les Principes relatifs aux contrats du commerce international, dont la deuxième partie devrait être publiée en 2004. Il a exprimé les remerciements appuyés de l'Institut à l'égard des Etats qui avaient fourni des contributions volontaires extra-budgétaires pour les nouvelles fonctions de dépositaire de l'Institut en vertu de la Convention du Cap relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et son Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques, à savoir les Etats-Unis d'Amérique, la Finlande et le Royaume-Uni, ainsi qu'aux Etats qui avaient versé des contributions volontaires à d'autres programmes de l'Institut, tels que l'Allemagne, la République de Corée et la Suisse. Il a manifesté la reconnaissance de l'Institut au Gouvernement italien pour son soutien constant à l'Institut, malgré les différentes restrictions qui étaient faites dans le budget italien, comme le montraient particulièrement la restauration récente et des travaux de réparation de la Villa Aldobrandini et son assistance pour trouver des salles de conférence appropriées et mises à disposition gratuitement pour la

tenue des sessions des comités d'experts gouvernementaux de l'Institut. Donnant la parole au Président sortant de l'Assemblée Générale, Son Excellence l'Ambassadeur de l'Australie, il a exprimé des remerciements spéciaux pour l'intérêt bienveillant qu'il avait porté à la vie de l'Institut durant l'année écoulée, en particulier dans les négociations avec les autorités italiennes.

Le Président sortant de l'Assemblée Générale a exprimé sa gratitude pour le soutien qu'il avait reçu tout au long de l'année du Secrétariat et de ses collègues à Rome. Il a noté que cette année les Gouvernements avaient assisté à une campagne intense en vue de l'élection et qu'aujourd'hui les représentants des Gouvernements étaient appelés à voter pour ceux qui guideraient les travaux de l'Organisation pendant la période à venir. Le Président sortant a exprimé sa conviction qu'il n'existait aucun doute quant à la qualité de tous les candidats, et que ceux qui ne seraient pas élus continueraient à fournir une contribution essentielle aux travaux de l'Organisation. Le Président sortant est ensuite passé au mandat que lui avait conféré la 56^{ème} session d'aborder avec les autorités italiennes un certain nombre de questions liées entre elles concernant les contributions encore dues par l'Italie au budget, ainsi que le montant et le système de la contribution future du pays hôte. Il a en premier lieu remercié ses collègues du Ministère des Affaires étrangères (et notamment le Bureau du Ministre Frattini) mais aussi du Ministère des Finances, pour leur disponibilité à établir une discussion franche de ces questions complexes et délicates. Il a indiqué qu'il avait prié le Secrétaire Général de remettre copie à l'Assemblée de la lettre qu'il lui avait adressée et qui résumait les conclusions de ce dialogue, notamment de sa conversation avec le Ministre Ragolini (cf. l'ANNEXE II).

Si la position italienne pouvait sembler être moins favorable que ne l'avaient espéré certains participants de cette Assemblée, le Président pensait qu'il convenait de voir de façon positive deux éléments. D'abord, les Etats membres avaient maintenant une vision claire de la position italienne future, et cela leur permettrait ainsi de mieux fonder leurs discussions quant au travail courant d'UNIDROIT. Deuxièmement, les Etats membres avaient l'espoir que l'Italie ferait un usage effectif de la « souplesse » qui avait été indiquée, et qu'elle augmenterait sa contribution lorsque la situation budgétaire globale le permettrait. Il dérivait cependant de la position italienne que le financement mis à disposition pourrait être inférieur à celui qu'escomptait le Secrétariat. Cela rendait les discussions concernant le Plan Stratégique encore plus importantes. Comme de nombreuses autres Organisations internationales, UNIDROIT devait maintenant consacrer plus d'attention à la question des priorités. Par ailleurs, les Gouvernements des Etats membres ne pouvaient pas prétendre de façon réaliste à ce que soit fourni plus de travail avec moins de ressources. S'il pouvait se réjouir de l'amélioration de la situation budgétaire par suite du versement fait par certains membres et bien qu'il fût encouragé par les efforts constants du Secrétaire Général visant à augmenter le nombre d'Etats membres, il faudrait espérer que certains Etats voudraient soutenir cet enthousiasme par une augmentation des ressources. Il invitait les Gouvernements membres à réfléchir sur la possibilité d'offrir des contributions sous une forme non traditionnelle pour les travaux actuels et futurs. En conclusion, le Président sortant a renouvelé ses

remerciements pour le soutien qu'il avait reçu. Il s'est dit disposé à travailler avec le nouveau Président et avec tous les membres de l'Assemblée.

Sur la proposition du Président, appuyée par le représentant de l'Allemagne, M. H. Som, Ambassadeur de l'Inde en Italie, a été élu Président de l'Assemblée Générale pour l'année à venir. Etant donné que l'Ambassadeur avait été appelé à Delhi pour régler des affaires urgentes, M. G. Singh, Chef de mission adjoint, a présidé l'Assemblée au nom de l'Ambassadeur Som.

II. DOCUMENTATION POUR LA SESSION

L'Assemblée Générale était saisie des documents suivants préparés par le Secrétariat :

1. Ordre du jour provisoire (A.G. (57) 1 rév. 2)
2. Election des membres du Conseil de Direction (A.G. (57) 2 rév.)
3. Modification définitive du budget et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2002 (A.G. (57) 4 et Comptes 2002)
4. Ajustements au budget pour l'exercice financier 2003 (A.G. (57) 5)
5. Arriérés de contributions des Etats membres (A.G. (57) 6 rév.)
6. Approbation du projet de budget pour 2004 et fixation des contributions des Etats membres pour cet exercice financier (A.G. (57) 7 et Add. 1)
7. Présentation du "Plan stratégique" visant à exposer les grandes lignes du développement futur de l'Institut (A.G. (57) 3 prov.)
8. Nomination du Commissaire aux comptes (A.G. (57) 8)
9. Présentation de l'état actuel des travaux du Comité d'étude sur les règles harmonisées de droit matériel concernant les titres détenus auprès d'un intermédiaire (A.G.(57) 9)

III. EXAMEN DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Point n° 4 – *Adoption de l'ordre du jour provisoire (A.G. (57) 1 rév.2)*

L'Assemblée Générale a adopté l'ordre du jour provisoire préparé par le Secrétariat (reproduit en ANNEXE III).

Point n° 5 – *Rapport sur l'activité de l'Institut en 2003*

Le *Secrétaire Général* a informé l'Assemblée que le rapport annuel habituel sur les activités de l'Institut en 2003 serait envoyé aux Etats membres au début de 2004. Les travaux de suivi de la Convention du Cap sur les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et les Protocoles s'y rapportant continuaient d'être de retenir toute l'attention de l'Organisation. Panama et l'Ethiopie avaient déposé leurs instruments de ratification de la Convention et de son Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques le 28 juillet 2003 et le 21 novembre 2003 respectivement. Une troisième session d'un comité d'experts gouvernementaux

réuni conjointement par UNIDROIT et par l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) s'était tenue à Berne du 5 au 13 mai 2003. A cette session, la décision avait été prise de donner publicité au projet de Protocole portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire lors de séminaires régionaux qui se tiendraient avant la Conférence diplomatique d'adoption. Un séminaire pour l'Amérique centrale qu'il avait été prévu tenir à Mexico en octobre avait dû être reporté. Il était envisagé de tenir deux autres séminaires, dont l'un à Varsovie destiné aux Etats d'Europe centrale et orientale, la Fédération de Russie et les autres membres de la Communauté des Etats indépendants. Dans le contexte de la préparation de la première session du comité d'experts gouvernementaux pour examiner l'avant-projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux, un séminaire régional s'était tenu en juillet à Paris. Pour ce qui était des moyens du Secrétariat pour faire face à ses fonctions de dépositaire en vertu de la Convention du Cap, le Secrétaire Général a informé l'Assemblée Générale que les Etats-Unis d'Amérique avaient versé une contribution extra-budgétaire de € 95.590,00 et que la Finlande et le Royaume-Uni avaient fait des contributions de € 1.158,00 et € 10.000 respectivement. Ces montants et les financements qui seraient fournis en vertu du budget ordinaire pour 2004 et 2005 permettraient d'engager un fonctionnaire supplémentaire pour un contrat de deux ans.

Le Comité d'étude chargé d'élaborer des règles harmonisées de droit matériel relatives aux titres détenus auprès d'un intermédiaire avait progressé à sa troisième session, tenue à Rome du 13 au 15 novembre. La session avait été précédée par un séminaire auquel avaient participé près de 90 personnes, au nombre desquelles des représentants d'un nombre important de banques centrales de quatre continents, qui avaient débattu des questions centrales du projet présentées dans le document du Comité d'étude (« *Position Paper* ») qui avait été publié en août 2003. Des missions exploratoires destinées à comprendre les pratiques du marché avaient été effectuées au Royaume-Uni, en France, aux Etats-Unis d'Amérique et en Suisse. Une cinquième série de visites aurait lieu au Canada dans la semaine suivant l'Assemblée. Le Secrétaire Général a indiqué que la Banque Nationale suisse accueillerait le Comité d'étude pour sa quatrième session en mars 2004. Le 16 novembre 2003, le Comité scientifique – groupe d'experts de haut niveau constitué pour faire des recommandations au Conseil de Direction et au Secrétariat quant aux différents sujets en relation avec les travaux sur les marchés de capitaux –, s'était exprimé sur les travaux du Comité d'étude en exprimant sa satisfaction à l'égard des progrès réalisés. Le Comité scientifique avait en outre discuté des points inscrits sous ce sujet et encouragé le Secrétariat à entreprendre des recherches préparatoires notamment pour ce qui était du sujet des marchés émergents ainsi que les règles concernant les offres publiques d'achat au niveau international.

Le Comité d'étude chargé de la préparation de la deuxième partie des Principes relatifs au contrats du commerce international ainsi que d'une version refondue qui serait connue comme « Les Principes relatifs au contrats du commerce international, 2004 », avait achevé ses travaux à sa sixième session qui s'est tenue à Rome du 2 au 6 juin 2003, et la version refondue contenant les

nouvelles parties sur le pouvoir de représentation, la cession de créance de dettes et de contrats, la compensation, les droits des tiers, et la prescription, était maintenant prête pour l'approbation par le Conseil de Direction en avril 2004.

Le Comité d'étude conjoint UNIDROIT/*American Law Institute* chargé d'élaborer des Principes et Règles de procédure civile transnationale avait achevé ses travaux à sa quatrième session, tenue à Rome du 19 au 23 mai 2003. Le projet devrait être transmis à un comité pilote et de révision composé du Président du Comité d'étude, M. Ronald Thandabantu Nhlapo, membre du Conseil de Direction, les deux co-rapporteurs, deux membres du Comité d'étude ainsi que des membres du Conseil de Direction qui avaient exprimé un intérêt particulier pour le projet.

Le Programme de bourses avait accueilli pour des séjours de recherches à l'Institut allant de deux à trois mois neuf fonctionnaires gouvernementaux, enseignants universitaires et chercheurs provenant de Botswana, Hongrie, Lituanie, Mongolie, Pérou, Slovénie, Thaïlande, Turquie et Vietnam. Le Secrétaire Général a exprimé sa gratitude aux Gouvernements de la République populaire de Chine, et à la République de Corée pour leur soutien. Les activités de l'Institut dans le domaine de la coopération juridique s'apprêtait à faire un saut qualitatif important suite à la décision prise par le Conseil des Ministres de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) de demander l'assistance d'UNIDROIT pour la rédaction d'un Acte uniforme sur les contrats pour ce groupe d'Etats africains, pour la plupart francophones. Les travaux sont financés par une contribution extra-budgétaire de € 125.000 du Gouvernement suisse, auquel il a exprimé la profonde gratitude d'UNIDROIT et des pays bénéficiaires. De telles initiatives de large visée reflétaient la conscience accrue de l'importance que les réformes de droit privé revêtaient comme condition préalable au développement économique.

La participation dans les travaux des autres Organisations avaient malheureusement dû être restreinte en raison des restrictions budgétaires. Cette même considération s'appliquait à la participation des autres Organisations dans les travaux d'UNIDROIT. Le Secrétaire Général a souligné que ce phénomène posait un problème systémique que les Gouvernements et les Organisations devaient régler. Il a annoncé que ses collègues de la Conférence de La Haye de droit international privé et de la CNUDCI viendraient à Rome avant Noël pour une première réunion de coordination des trois Organisations impliquées dans la préparation de règles de droit privé uniforme.

L'Assemblée Générale a pris note avec satisfaction de la déclaration du Secrétaire Général concernant l'activité de l'Organisation en 2003.

Point n° 6 – *Election des membres du Conseil de Direction (A.G. (57) 2 rév.)*

Le Président de l'Assemblée, en présentant ce point, a rappelé les règles de base énoncées à l'article 7 du Règlement de l'Institut.

Le représentant de l'Espagne, appuyé par le représentant de l'Argentine, ont demandé que, contrairement à la pratique d'UNIDROIT, lorsque seraient annoncés les résultats de l'élection, le nombre de voix obtenues par les candidats soit maintenant annoncé.

Il en a été ainsi décidé.

Le Président de l'Assemblée Générale a annoncé que 53 Etats présents avaient le droit de voter. Après que les scrutins aient été recueillis, le représentant de la Bolivie est arrivé et a demandé à voter. L'Assemblée a accepté que le vote de la Bolivie soit compté, et en conséquence 54 Etats se trouvaient ainsi en droit de voter. L'Assemblée a ensuite désigné les représentants de l'Argentine, de la Corée, de la Suède et de la Tunisie pour participer à la commission de scrutin.

Point n° 7 – Modification définitive du budget et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2002 (A.G. (57) 4 et Comptes 2002)

Le Secrétaire Général adjoint, en présentant la note du Secrétariat se rapportant à ce point et soulignant les principales variations des dépenses pour 2002 qui avaient entraîné une réduction globale des dépenses de € 24.426,26 par rapport aux premières estimations, a indiqué que les modifications concernaient les Chapitres 11 et 12 du budget qui avaient été autorisées par l'Assemblée Générale à sa 56^{ème} Session le 6 décembre 2002, et que la Commission des Finances avait convenu à sa 57^{ème} Session de recommander à l'Assemblée Générale d'approuver les modifications définitives au budget de 2002 et ses Comptes pour l'exercice financier.

L'Assemblée Générale a approuvé les ajustements finaux au budget et les comptes pour l'exercice financier 2002.

Point n° 8 – Ajustements au budget pour l'exercice financier 2003 (A.G. (57) 5)

Le Secrétaire Général adjoint, en présentant ce point de l'ordre du jour, a indiqué que le Secrétariat ne pensait pas qu'il fût nécessaire d'effectuer des ajustements au budget pour l'exercice financier 2003.

L'Assemblée Générale a pris note de la déclaration du Secrétariat.

Point n° 9 – Arriérés de contributions des Etats membres (A.G. (57) 6 rév.)

Le Secrétaire Général adjoint, en présentant ce point de l'ordre du jour et répondant à une intervention du représentant de l'Afrique du Sud, a indiqué que le document devait être corrigé car l'Afrique du Sud avait bien payé sa contribution pour 2003. Au 25 novembre 2003, le montant total restant à payer s'élevait à € 374.898,48. Les contributions restant à payer pour l'exercice financier en cours s'élevaient seulement à € 207.025,33. Comme le Gouvernement de l'Italie l'avait indiqué à la 57^{ème} session de la Commission des Finances et réitéré à l'occasion des consultations du Président sortant à cet égard

(cf. ANNEXE II), on pensait que les contributions restant à payer pour l'exercice financier 2002 s'élevant à € 37.354,00 seraient versées au début de 2004.

Le représentant du Mexique s'est demandé en premier lieu si à la lumière des difficultés économiques que traversait le Mexique, la contribution pourrait également être versée en nature et, deuxièmement, si un paiement échelonné était possible.

Le représentant de la Tunisie a fait remarquer que son Gouvernement se réjouissait du fait que la Tunisie ne figurait plus dans le document présentant les arriérés des Etats membres. Il a indiqué que la Tunisie entendait ainsi marquer la satisfaction de son Gouvernement à l'égard des travaux d'UNIDROIT et invitait les autres Gouvernements à faire de même.

Le Secrétaire Général adjoint a expliqué que les contributions en nature ne pouvaient être acceptées car elle ne permettaient pas à l'Organisation de rémunérer le personnel nécessaire à l'accomplissement de ses travaux ; en revanche, des paiements échelonnés seraient possible s'ils étaient effectués durant l'année financière pour laquelle la contribution est due.

Le représentant du Japon a suggéré que lors de l'établissement du montant des contributions et lorsque l'on traitait la situation des arriérés des Etats membres, l'on pourrait penser à diminuer la contribution de certains Etats membres et augmenter celle d'autres Etats.

L'Assemblée Générale a pris note du rapport du Secrétariat concernant les arriérés de contributions des Etats membres.

Point n° 10 – *Approbation du projet de budget pour 2004 et fixation des contributions des Etats membres pour cet exercice financier (A.G. (57) 7 et Add. 1)*

Le Secrétaire Général adjoint, en présentant ce point de l'ordre du jour, a informé l'Assemblée de la procédure qui avait été suivie pour l'établissement du budget. Les estimations avaient été examinées le 17 mars 2003 par la sous-commission de la Commission des Finances, et le 28 mai 2003 elles avaient été examinées et approuvées par le Conseil de Direction. Etant donné que ce projet n'avait suscité aucun commentaire ou observation des Gouvernements des Etats membres auxquels il avait été transmis aussitôt après, le projet de budget avait été examiné par la Commission des Finances à sa 57^{ème} session le 9 octobre 2003 et la Commission avait donné son avis favorable à ce sujet. Le Secrétaire Général adjoint a aussi informé l'Assemblée des efforts qui étaient faits pour améliorer les locaux de l'Institut. Enfin, il a attiré l'attention de l'Assemblée sur certaines considérations quant à l'évolution à moyen terme de la situation financière de l'Institut contenue dans le document A.G. (57) 7 Add.1 que la Commission des Finances avait décidé de transmettre aux Gouvernements des Etats membres.

Le Président de l'Assemblée Générale a remercié le Secrétariat pour l'excellente préparation de ce point de l'ordre du jour, y compris le « testament spirituel » du Secrétaire Général adjoint, et a invité à formuler des observations.

Le représentant de l'Argentine a demandé des éclaircissements concernant l'augmentation de € 1.500,00 des dépenses relativement à la participation des membres du Conseil de Direction pour les sessions du Conseil.

Le Président de l'Assemblée et le Secrétaire Général ont répondu à cette question en soulignant l'importance d'une représentation géographique plus large au Conseil et l'augmentation des coûts de voyage résultant d'un nombre plus élevés de membres du Conseil provenant de pays plus éloignés.

Le représentant du Royaume-Uni a demandé des précisions concernant le financement du Programme de bourses, et a indiqué que de l'avis de son Gouvernement, les fonctions de l'Institut de dépositaire en vertu de la Convention du Cap revêtaient la plus grande priorité. Il se demandait si, en vertu du budget proposé, ces fonctions se trouveraient totalement financées.

Le Secrétaire Général a assuré l'Assemblée Générale que les priorités établies par le Conseil de Direction et l'Assemblée Générale et résultant des obligations d'UNIDROIT en vertu du traité seraient respectées.

Le représentant de la Tunisie a exprimé le plus grand intérêt et appréciation de son Gouvernement pour le Programme de bourses et les efforts de l'Organisation concernant la coopération juridique. Les activités législatives en Tunisie étaient influencés positivement depuis plusieurs années par les efforts d'UNIDROIT et par les moyens de recherche à la disposition des Gouvernements des Etats membres.

Le représentant du Chili, tout en exprimant son appréciation pour le travail effectué par l'Organisation, n'était pas en mesure d'approuver l'augmentation proposée, pour modeste qu'elle pût sembler, du fait que le taux de change de l'euro avait augmenté considérablement, de sorte que la contribution de son Gouvernement se trouverait augmentée de 18%.

Le représentant du Japon a souligné l'importance de procéder à des efforts d'économie. Il a remarqué qu'au regard de l'augmentation totale du budget de € 66.000, pas moins de € 53.000 couvraient des augmentations prévues pour les salaires. Au Japon, les salaires se trouvaient diminués, et les fonctionnaires devaient montrer un « sens du devoir ».

Le représentant de la Colombie a indiqué que son Gouvernement partageait les avis exprimés par le Chili et le Royaume-Uni.

Le représentant du Royaume-Uni s'est demandé si les missions exploratoires réalisées dans le cadre des travaux sur les titres détenus auprès d'un intermédiaire étaient nécessaires.

Le représentant de la Tunisie a exprimé le souci de son Gouvernement que le bon fonctionnement de l'Organisation ne soit pas mis en péril par une appréciation exagérée de l'augmentation modeste qui était proposée dans le projet de budget.

Le représentant de la France a indiqué que de l'avis de son Gouvernement, l'augmentation proposée était à la fois raisonnable et modeste et qu'elle était du reste bien inférieure à celle d'autres Organisations. Elle s'associait avec l'analyse de son collègue de la Tunisie, et a souligné qu'il fallait veiller à ne pas mettre en danger le fonctionnement de l'Institut.

Le représentant de la Norvège, reprenant certains commentaires qui avaient été faits relativement aux salaires du personnel, a rappelé que les Gouvernements membres avaient décidé de s'associer aux Organisations coordonnées et à leurs critères et procédures de fixation des salaires. Cette décision avait été prise car elle avait été jugée bénéfique à long terme. Les conséquences d'une telle décision devraient être respectées, même si elles étaient jugées néfastes pour un exercice financier donné.

Le Secrétaire Général, répondant à la demande du représentant du Royaume-Uni, a noté qu'il était de la politique établie de l'Organisation que d'établir tout au long du processus d'élaboration d'un nouvel instrument, qu'un tel instrument était nécessaire et d'assurer que les solutions envisagées fussent juridiquement valables et commercialement viables. Les missions exploratoires auprès des marchés financiers concernés relevaient donc de cette politique et étaient essentielles pour élaborer les règles de droit matériel utiles et économiquement efficaces en matière de titres détenus auprès d'intermédiaires.

Le représentant de l'Espagne a expliqué en sa qualité de Président de la Commission des Finances les propositions en vertu du projet de budget faites par la Commission. Il a indiqué que les propositions étaient liées au développement de l'Organisation tel qu'il était envisagé dans le Plan stratégique et devrait être ultérieurement détaillé. En sa qualité de représentant de l'Espagne, il soutenait les observations de la France et de la Tunisie. De l'avis de son Gouvernement, le budget devrait prévoir une croissance en termes relatifs de nature à compenser de façon réaliste l'inflation.

Le représentant du Canada a rendu hommage au travail effectué par le Secrétariat et par la Commission des Finances lors de la préparation du projet de budget, et a indiqué que son Gouvernement pensait qu'il serait utile que l'on poursuive de façon intense des discussions concernant l'assise financière et le développement futur de l'Institut.

Le Président de l'Assemblée Générale a rappelé que la Commission des Finances était à tous égards l'instrument de l'Assemblée pour procéder à une analyse approfondie des questions financières, et a invité plus de Gouvernements à participer activement aux travaux importants de la Commission.

Le représentant de l'Australie a souscrit aux remarques du Président et a félicité le Secrétariat et la Commission des Finances pour leurs efforts visant à assurer une programmation financière de l'Organisation à la fois responsable et réaliste. Il a rappelé combien était modeste le projet de budget que l'Assemblée était appelée à approuver aussi bien en termes absolus qu'en termes relatifs au regard des Organisations intergouvernementales facilement identifiables avec des niveaux de dépenses extrêmement élevés. Le Plan stratégique qui était soumis aux Gouvernements fournirait une base appropriée pour discuter de façon raisonnable et responsable du financement des travaux d'UNIDROIT.

L'Assemblée Générale a adopté le budget pour 2004 tel que présenté dans A.G.(57)7.

Point n° 12 – *Nomination du Commissaire aux comptes (A.G. (57) 8)*

Le Président de l'Assemblée Générale a proposé la reconduction de M. Luigi Piersigilli dans les fonctions de réviseur pour un nouveau mandat de cinq ans à compter du 1^{er} juillet 2004 tel que proposé par le Secrétariat. L'Assemblée Générale a accepté cette proposition et a reconduit le réviseur dans ses fonctions pour une période allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2009.

Reprise du Point n° 6 de l'ordre du jour – Election des membres du Conseil de Direction – *Le Président de l'Assemblée Générale* s'est adressé à la Commission de scrutin et a invité *le représentant de l'Argentine* à annoncer le résultat. Les candidats suivants ont été élus (voix obtenues indiquées entre parenthèses) : M. Martin Adensamer, Autriche (44) ; M. Tugrul Arat, Turquie (42); M. Antonio Boggiano, Argentine (46); M. Hans-Georg Bollweg, Allemagne (53); M. Sergio Carbone, Italie (46); M. Michael Elmer, Danemark (48); M. Henry Deeb Gabriel, Etats-Unis d'Amérique (43); M. Ian Govey, Australie (42); M. Attila Harmathy, Hongrie (44); M. Arthur Hartkamp, Pays-Bas (40); M. Gerard Hogan, Irlande (45); M. Kiyoshi Hosokawa, Japon (49); M. Anthony Inglese, Royaume-Uni (44); M. Alexander Komarov, Fédération de Russie (46); M. Lyou Byung-Hwa, Corée (44); M. Didier Opertti Badán, Uruguay (39); M. Jorge Sánchez Cordero, Mexique (45); M. Biswanath Sen, Inde (45); M. Stanislaw Soltysinski, Pologne (45); M. Bruno Sturlese, France (46); Mme Anne-Marie Trahan, Canada (43); M. Evelio Verderra y Tuells, Espagne (48); M. Ioannis Voulgaris, Grèce (47); M. Pierre Widmer, Suisse (46); M. Zhang Yuqing, Chine (51). M. Maher Abdel Wahed, Egypte (39) n'a pas été élu conformément à l'article 7 du Règlement de l'Institut qui prévoit qu'en cas d'égalité des voix exprimées pour deux candidats, le candidat le plus âgé est réputé élu.

Le représentant de l'Argentine a exprimé son regret que les trois candidats africains n'aient pas obtenu un nombre suffisant de voix pour être élus, de sorte qu'un continent entier ne serait pas représenté au Conseil de Direction.

Le représentant de la Tunisie a exprimé au nom de l'Afrique sa profonde déception à l'égard de ce résultat. Si les trois Etats membres africains adhéraient pleinement aux règles et procédures démocratiques et en conséquence se

soumettaient au résultat des élections, les raisons et les implications de ce vote devraient être analysées soigneusement.

Le Secrétaire Général a souscrit aux déclarations des orateurs précédents et a exprimé au nom du Président et du Secrétariat de l'Institut son profond regret à l'égard de cet aspect particulier du résultat. C'était un triste jour pour l'Organisation. En outre, l'exclusion de l'Afrique de l'organe qui guidait l'Institut se trouvait en contradiction ouverte avec l'objectif stratégique présenté de réaliser une représentation plus large de l'Afrique, de l'Asie et du Moyen Orient. Se référant à l'exemple intelligent des Etats nordiques qui présentaient traditionnellement un candidat commun, il a demandé aux Etats membres de soutenir le Secrétariat dans ses efforts pour trouver des moyens appropriés visant à assurer une représentation minimum de toutes les régions importantes du monde et d'éviter des sur-représentations d'autres. Le Secrétariat présenterait des propositions aux Gouvernements des Etats membres.

Point n° 11 – *Présentation du "Plan stratégique" visant à exposer les grandes lignes du développement futur de l'Institut (A.G. (57) 3)*

Le Secrétaire Général, en présentant ce point de l'ordre du jour, a informé l'Assemblée Générale que le document était défini « provisoire » en raison d'un certain nombre de raisons techniques, notamment l'insuffisance des ressources humaines et une panne du matériel, de sorte que la version finale qui devait être transmise aux Gouvernements et aux membres du Conseil de Direction n'avait pu être produite à temps pour être incluse dans les dossiers de la présente session. Les Gouvernements recevraient bientôt la version finale. Ensuite, le Secrétaire Général a rappelé que les Sessions informelles de réflexion conjointes du Conseil de Direction et des représentants des Gouvernements tenues en septembre 2002 et en avril 2003 avaient donné mandat au Secrétariat d'élaborer un Plan stratégique visant à examiner – dans une perspective à court, moyen et long terme – les priorités, objectifs et travaux de l'Organisation et les ressources à sa disposition. Ainsi que l'indiquait son titre, « Horizon 2016 » – référence à l'année qui verrait la commémoration du prochain anniversaire de la fondation d'UNIDROIT – le document n'était pas destiné à refléter l'environnement économique difficile que de nombreux pays connaissent actuellement. Il était à la fois modeste et ambitieux, et prévoyait que des temps meilleurs reviendraient, des temps où les réformes juridiques retrouveraient leur place dans la hiérarchie des priorités des Gouvernements. Le Secrétaire Général a ensuite illustré la pensée du Secrétariat en fournissant une brève présentation de l'analyse qui présidait à quelques objectifs stratégiques. Il a choisi *l'Objectif stratégique n° 1* (élaboration et mise en œuvre d'instruments internationaux (conventions, lois-type, principes, etc.) de la plus haute qualité en appliquant des critères stricts de rigueur scientifique et de viabilité commerciale, et en tenant compte des implications juridiques des processus d'intégration régionale dans le contexte de l'élaboration globale du droit), *l'Objectif stratégique n° 3* (conversion progressive et systématique de savoir-faire, d'expériences et de capacités législatives et de recherches jusqu'ici stationnaires, en ressources dynamiques tournées vers l'extérieur), *l'Objectif stratégique n° 4* (établir des mécanismes de

communication, de prise de décision et d'attribution des ressources susceptibles de garantir une évaluation globale des intérêts potentiels, des coûts et des bénéfices de la participation d'un Etat à un projet donné d'une part, et la mise à disposition prévisible et prolongée des ressources adéquates d'autre part), *l'Objectif stratégique n° 5* (créer, dans le cadre du site Internet de l'Organisation, un "Forum des Gouvernements", qui serait une plate-forme électronique de communication et de discussion dont l'accès serait limité aux Gouvernements des Etats membres d'UNIDROIT), *l'Objectif stratégique n° 7* (faire un effort systématique et prolongé pour élargir la représentation de l'Organisation en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie, pour combler les lacunes et revitaliser les Etats membres insuffisamment actifs, et pour garantir une présence plus régulière et une participation ciblée dans d'autres enceintes internationales) et *l'Objectif stratégique n° 11* (promotion systématique des instruments internationaux élaborés sous les auspices de l'Institut et assistance active quant à leur mise en œuvre, application et suivi). Passant aux implications budgétaires, il a souligné qu'il était inévitable d'envisager une augmentation modeste du nombre des membres du personnel, mais que ceci ne devrait pas être des membres permanents mais choisis fonctionnellement au regard du programme de travail de l'Institut à un moment donné. A son avis, le détachement de fonctionnaires des Etats membres au Secrétariat serait un moyen particulièrement utile pour faire face à l'insuffisance en personnel. Il a en outre attiré l'attention de l'Assemblée sur un certain nombre de domaines dans lesquels, de l'avis du Secrétariat, des moyens de mise en commun des ressources et de charges partagées avec d'autres Organisations pourraient être explorées. En ce qui concernait les priorités, il pensait qu'une hiérarchie à établir au sein des trois branches d'activités (législative, recherche, documentation et publications, et coopération juridique) était à préférer à une hiérarchisation entre ces branches.

Le Président de l'Assemblée Générale a remercié le Secrétaire Général pour cette première et brève introduction et a affirmé son intérêt personnel et certainement celui des Gouvernements membres pour une discussion des questions importantes qui étaient posées dans le document dès que la version définitive serait disponible.

Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a exprimé sa reconnaissance pour cette présentation, a réitéré l'appréciation de son Gouvernement pour le travail de qualité d'UNIDROIT et a indiqué que son Gouvernement attendait l'analyse ciblée et la discussion prévue concernant l'avenir de l'Organisation sur la base du Plan stratégique. Il a suggéré que l'Assemblée Générale à l'avenir consacre en premier lieu son attention aux questions de fond, de façon à traiter ensuite les implications budgétaires en fonction des décisions qui auront été prises au fond.

Point n° 13 – *Présentation de l'état actuel des travaux du Comité d'étude sur les règles harmonisées de droit matériel concernant les titres détenus auprès d'un intermédiaire (A.G.(57) 9)*

M. Ph. Paech (Secrétariat d'UNIDROIT) a présenté ce point de l'ordre du jour, tout d'abord en rendant compte de la session du Comité d'étude qui s'était tenue du 13 au 15 novembre, de l'organisation des travaux entre les sessions et des projets du Comité pour le futur. Il a ensuite fait une présentation sous Powerpoint mettant en lumière les différentes questions ainsi que les solutions envisagées d'un point de vue à la fois économique et juridique.

Le Président de l'Assemblée Générale a exprimé les remerciements de l'Assemblée à l'égard de cette première tentative de faire le lien entre les organes chargés des travaux de fond de l'Institut et l'organe suprême d'UNIDROIT, qui n'était pas traditionnellement impliqué dans ce processus de travail.

Clôture de la session

Aucun autre point n'ayant été soulevé, *le Président de l'Assemblée Générale* a déclaré la session close à 14.15 h.

LIST OF PARTICIPANTS/*LISTE DES PARTICIPANTS*

ARGENTINA/ <i>ARGENTINE</i>	Mr Claudio Javier ROZENCWAIG, Secretary, Embassy of Argentina in Italy Mr Jorge Omar IREBA, Counsellor Embassy of Argentina in Italy
AUSTRALIA/ <i>AUSTRALIE</i>	Mr Murray A. COBBAN, Ambassador Embassy of Australia in Italy Ms Linda Keevers, Second Secretary Embassy of Australia in Italy
AUSTRIA/ <i>AUTRICHE</i>	Mr Karl PRUMMER, Counsellor, Embassy of Austria in Italy
BELGIUM/ <i>BELGIQUE</i>	Mr Thomas BAEKELDANT, Minister Counsellor Embassy of Belgium in Italy Mr Luc de CLERCK, Consul, Embassy of Belgium in Italy
BOLIVIA/ <i>BOLIVIE</i>	Mr M.C. Carlos CHANOVE SALVATIERRA, Chargé d'Affaires, Embassy of Bolivia in Italy
BRAZIL/ <i>BRESIL</i>	Mr João André PINTO DIAS LIMA, Counsellor, Embassy of Brazil in Italy Ms Ana Paula SEVERINO, Lawyer Embassy of Brazil in Italy
BULGARIA/ <i>BULGARIE</i>	Mr Atanas MLADENOV, Counsellor Embassy of Bulgaria in Italy
CANADA	Mr Kent VACHON, Counsellor Embassy of Canada in Italy
CHILE/ <i>CHILI</i>	Mr Gustavo AYARES, Counsellor Embassy of Chile in Italy Mr Sebastian SCHNEIDER, Third Secretary Embassy of Chile in Italy
CHINA/ <i>CHINE</i>	Mr GUO Shaowei, Third Secretary, Embassy of People's Republic of China in Italy
COLOMBIA/ <i>COLOMBIE</i>	Mr Juan Carlos ESPINOSA, First Secretary, Embassy of Colombia in Italy

CROATIA/ <i>CROATIE</i>	Mr Vlado MATIJASIC, Counsellor Embassy of Croatia in Italy
CYPRUS/ <i>CHYPRE</i>	Mr Elpidoforos ECONOMOU, First Secretary Embassy of Cyprus in Italy
CZECH REPUBLIC/ <i>REPUBLIQUE TCHEQUE</i>	Mr Petr JAROS, Second Secretary Embassy of the Czech Republic in Italy
DENMARK/ <i>DANEMARK</i>	Mr Thorvald SPANGGAARD, Head of Section, Ministry of Justice
EGYPT/ <i>EGYPTE</i>	Mr Helmy Abdel Hamid BEDEIR, Ambassador Embassy of Egypt in Italy Mr Bassam RADY, First Secretary, Embassy of Egypt in Italy
ESTONIA / <i>ESTONIE</i>	Mr Urmas EIGLA, Third Secretary, Embassy of Estonia in Italy
FINLAND/ <i>FINLANDE</i>	Mr Seppo TUNTURI, Counsellor, Embassy of Finland in Italy
FRANCE	Ms Marie-Claire GERARDIN, Chargée de Mission Embassy of France in Italy
GERMANY/ <i>ALLEMAGNE</i>	Mr Peter SEIDEL, Consul, Embassy of Germany in Italy Ms Lotte SCHIMKAT, Attaché Embassy of Germany in Italy
GREECE/ <i>GRECE</i>	Mrs Artemis PAPATHANASSIOU, Deputy Legal Adviser, Ministry of Foerign Affairs
HOLY SEE/ <i>SAINT SIEGE</i>	Mr Gianluigi MARRONE, Juge Unique de l'Etat de la Cité du Vatican
HUNGARY/ <i>HONGRIE</i>	Mr Zoltán FEJES, Counsellor, Embassy of Hungary in Italy
INDIA/ <i>INDE</i>	Mr Gurjit SINGH, Chargé d'Affaires Embassy of India in Italy Mr Parimal KAR, Second Secretary Embassy of India in Italy

IRAN	Mr Ali GHOLAMPOOR, Third Secretary, Embassy of the Islamic Republic of Iran in Italy
IRELAND/ <i>IRLANDE</i>	Mr Eóin DUGGAN, First Secretary, Embassy of Ireland in Italy
ISRAEL	Mr Shai COHEN, Counsellor Embassy of Israel in Italy
ITALY/ <i>ITALIE</i>	Mr Ivo BRAGUGLIA, Avvocato dello Stato, "Contenzioso Diplomatico", Ministry of Foreign Affairs Mr Massimo LAVEZZO CASSINELLI, Consigliere d'Ambasciata
JAPAN/ <i>JAPON</i>	Mr Masaharu SATO, Counsellor, Embassy of Japan in Italy
LUXEMBOURG	M. Frank BIEVER, First Secretary Embassy of Luxembourg in Italy
MALTA/ <i>MALTE</i>	Mr Abraham BORG, Ambassador Embassy of Malta in Italy Ms Roberta GRIMA, Observer Embassy of Malta in Italy
MEXICO/ <i>MEXIQUE</i>	Mr Rafael TOVAR Y DE TERESA, Ambassador Embassy of Mexico in Italy Ms Ursula DOZAL, Third Secretary, Embassy of Mexico in Italy
NETHERLANDS/ <i>PAYS-BAS</i>	Mr Gerrit KULSDOM, Senior Legal Officer, Ministry of Foreign Affairs
NIGERIA	Excused/ <i>excusé</i>
NORWAY/ <i>NORVEGE</i>	Mr Irvin HØYLAND, Deputy Director General Ministry of Foreign Affairs Mr Knut-Are OKSTAD, Attaché Embassy of Norway in Italy
PAKISTAN	Mr Qasim Raza MUTTAQI, Counsellor Embassy of Pakistan in Italy

POLAND/ <i>POLOGNE</i>	Mr Wojciech PONIKIEWSKI, Minister Plenipotentiary Mrs Maria de ROSSET BOREJSZA, Counsellor Embassy of Poland in Italy
PORTUGAL	Mr Bernardo LUCENA, General Directorate of Multilateral Affairs, Ministry of Foreign Affairs Ms Carla SARAGOÇA, Secretary, Embassy of Portugal in Italy
REPUBLIC OF KOREA/ <i>REPUBLIQUE DE COREE</i>	Mr SHIN Kak-soo, Director-General, Treaties Bureau Ministry of Foreign Affairs and Trade Mr CHUNG Kwang-yong, Assistant Director Treaties Bureau, Ministry of Foreign Affairs and Trade Mr YOU Ki-jun, First Secretary Embassy of the Republic of Korea in Italy
ROMANIA/ <i>ROUMANIE</i>	Ms Ionna BURDUF Ministry of Justice
RUSSIAN FEDERATION/ <i>FEDERATION DE RUSSIE</i>	Mr Alexander SILIKOV, Legal Consultant, Trade Representation of the Russian Federation in Italy
SAN MARINO/ <i>SAINT-MARIN</i>	Mr Victor CRESCENZI, Professor
SERBIA AND MONTENEGRO/ <i>SERBIE ET MONTENEGRO</i>	Mr Nenad GLISIC, Counsellor, Embassy of Serbia and Montenegro in Italy
SLOVAKIA/ <i>SLOVAQUIE</i>	Mr Milan PAKSI, Permanent Representative, Embassy of Slovakia in Italy
SLOVENIA/ <i>SLOVENIE</i>	Ms Gaja PERIC, Third Secretary, Embassy of Slovenia in Italy
SOUTH AFRICA/ <i>AFRIQUE DU SUD</i>	Ms Tienie DU TOIT, First Secretary, Embassy of South Africa in Italy
SPAIN/ <i>ESPAGNE</i>	Ms Luis CUESTA, First Secretary Embassy of Spain in Italy
SWEDEN/ <i>SUEDE</i>	Ms Lisa BJUGGSTAM, First Secretary, Embassy of Sweden in Italy
SWITZERLAND/ <i>SUISSE</i>	Mr Josef RENGGLI, First Secretary, Embassy of Switzerland in Italy

TUNISIA/ <i>TUNISIE</i>	Mr Zouhair SKANDER, Chef de cabinet Ministry of Justice Ms Sihem SELTEN, Counsellor, Embassy of Tunisia in Italy
TURKEY/ <i>TURQUIE</i>	Mr Murat Yavuz ATES, Head of Department Ministry of Foreign Affairs
UNITED KINGDOM/ <i>ROYAUME-UNI</i>	Ms Carl WARREN, Director, Legal Resource Management and Business Law Department of Trade and Industry Ms Sally MOSS, Head of Business Law Unit Department of Trade and Industry Ms Lynne MC GREGOR, Political Assistant Embassy of United Kingdom in Italy
UNITED STATES OF AMERICA/ <i>ETATS-UNIS D'AMERIQUE</i>	Mr Bruce BERTON, Alternate permanent Representative, United States Mission in the United Nations Agencies for Food and Agriculture
URUGUAY	Mr Carlos Alejandro BARROS, Ambassador Embassy of Uruguay in Italy Mr Gerardo ARIEL RUSIÑOL SALLÚA, Minister Counsellor, Embassy of Uruguay in Italy Mr Alfredo BOGLIACCINI LLAMBI, Second Secretary, Embassy of Uruguay in Italy
VENEZUELA	Ms Angela DELGADO de SALAZAR, Chargé d'affaires, Embassy of Venezuela in Italy

OBSERVER/OBSERVATEUR

SOVEREIGN MILITARY ORDER
OF MALTA/ORDRE SOUVERAIN
MILITAIRE DE MALTE

His Excellency Marquis Aldo PEZZANA
CAPRANICA DEL GRILLO, Ambassador

UNIDROIT

Mr Herbert KRONKE, Secretary-General/ *Secrétaire-Général*
Mr Walter RODINO', Deputy Secretary-General/ *Secrétaire Général adjoint*
Mr Martin STANFORD, Principal Research Officer / *Chargé de recherches principal*
Ms Lena PETERS, Research Officer / *Chargée de recherches*

APPENDIX II
ANNEXE II

AMBASSADOR

AUSTRALIAN EMBASSY

Via Alessandria 215

00198 ROME

Prof. Herbert Kronke
Secretary-General
UNIDROIT
Via Panisperna 28
00184 ROME

Dear Professor Kronke

As you will be aware from our ongoing discussions on the long-standing issue of Italy's contribution to UNIDROIT, I have been pursuing on a regular basis the mandate given to me by the last General Assembly to seek from the relevant Italian authorities both a revision of the matter of their outstanding contributions and assurances in relation to their future budget contributions to restore this to the previous percentages, under a stabilised system which would provide a better basis for UNIDROIT planning rather than having Italy as the only member providing support on a voluntary basis.

I wish to advise that after extensive efforts, including a number of discussions with the various operative levels within relevant ministries, I have recently had a meeting with the Office of the Minister for Foreign Affairs – Minister Frattini's Chief of Staff Min. Cesare Maria Ragaglini.

Min. Ragaglini advised me that he was speaking on behalf of both the Foreign Ministry and the Finance Ministry, after those two agencies had held internal consultations pursuant to the Assembly's questions put to them in our earlier Nota Verbale.

After listening closely to my reiteration of the Assembly's concerns, Min. Ragaglini confirmed to me the welcome advice, which I understand was also conveyed by the Italian Delegation to the Finance Committee, that Italy will now be able to pay the outstanding shortfall (some euros 38,000) from its 2002 contribution during 2004. This brings Italy's 2002 contribution up to the amount of 258,000 euros.

In respect of Italy's likely future contributions and their system for determining the levels, Min. Ragaglini said that the concept of amending the legislation to provide for "mandatory" contributions at a percentage level reflecting Italy's earlier historical levels of support (which had been advanced by some delegations during recent UNIDROIT General Assembly and Finance Committee meetings) was not judged feasible. He indicated that not only was such a procedure extremely complex in terms of its bureaucratic and parliamentary requirements, it would also have the less-than-desirable effect of removing the discretionary scope currently available for Italy to determine when the occasion might exist for positive variations in their contribution.

Min. Ragaglini said that the reductions in Italy's contribution which had occurred in 2002 had not been solely directed at UNIDROIT. Indeed Italy had reduced its regular contributions to all (underline one) international organizations by 10% at that time. He said he understood that Italy had not been unique among EU members making such cutbacks, reflecting the difficulties of those governments concerned in containing expenditure under current economic circumstances.

In confirming that Italy expected to make the same level of regular budget contribution next year as had been made in 2003 (I understand that this means a continuation at the level of 220,000 euros) Min. Ragaglini also asked me to note, for the information of the Assembly, that even at this level Italy remains the largest single contributor. In percentage terms Italy's percentage contribution was roughly double that of the other main developed member countries whose levels were each at about 6% of the total. He also noted that this was before taking account of the other substantial contributions Italy made in terms of support for the Secretariat especially maintenance of its premises.

Looking to the future, and obviously without any specific commitment, Min. Ragaglini said he hoped that the flexibility inherent in the system might enable Italy to make greater contributions when circumstances permitted.

He also asked me to reassure the Assembly that Italy remained committed to playing an active and positive role in UNIDROIT and said that Italy was particularly appreciative of the opportunities it would have during the discussions of the Strategic Plan to make inputs into further defining priorities for UNIDROIT's future work against a known budget base.

On behalf of the General Assembly, I thanked Min. Ragaglini for having provided a clear response, even if it had not been that for which we had hoped. I indicated that the Assembly might wish to further consider the issue and expressed the hope that indeed the circumstances might come to exist under which Italy could use its "discretion" to again increase its contributions.

If you believe it suitable, perhaps this letter could be circulated to members of the General Assembly so that they are aware of the Italian position.

Yours sincerely,

Murray Cobban

ORDRE DU JOUR

1. Bienvenue et ouverture de la session
2. Rapport sur les activités du Président de l'Assemblée Générale, 2002-2003
3. Election du Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2003-2004
4. Adoption de l'ordre du jour (A.G. (57) 1 prov. rév.)
5. Exposé sur l'activité de l'Institut en 2003
6. Election des membres du Conseil de Direction (A.G. (57) 2 rév.)
7. Modification définitive du budget et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2002 (A.G. (57) 4 et Comptes 2002)
8. Ajustements au budget pour l'exercice financier 2003 (A.G. (57) 5)
9. Arriérés de contributions des Etats membres (A.G. (57) 6 rév.)
10. Approbation du projet de budget pour 2004 et fixation des contributions des Etats membres pour cet exercice financier (A.G. (57) 7 et Add. 1)
11. Présentation du "Plan stratégique" visant à exposer les grandes lignes du développement futur de l'Institut (A.G. (57) 3)
12. Nomination du Commissaire aux comptes (A.G. (57) 8)
13. Présentation de l'état actuel des travaux du Comité d'étude sur les règles harmonisées de droit matériel concernant les titres détenus auprès d'un intermédiaire (A.G.(57) 9)
14. Divers

Rome, 2003